INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

de résolution
annotation

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE L'EAU DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 9 SEPTEMBRE 2025, À 19 HEURES 30 MINUTES, AU 1348 CHEMIN DES PATRIOTES À OTTERBURN PARK.

Étaient présents :

Monsieur Robert Pelletier, président et conseiller de McMasterville
Monsieur Sylvain Casavant, maire de Saint-Mathias-sur-Richelieu
Monsieur Martin Leprohon, deuxième vice-président et conseiller de Saint-Basile-le-Grand
Monsieur Émile Malo Bonin, conseiller de Sainte-Madeleine
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Madame Marilyn Nadeau, substitut, mairesse de Saint-Jean-Baptiste
Madame Natacha Thibault, conseillère, d'Otterburn Park

Étaient absents :

Monsieur Martin Dubreuil, premier vice-président et conseiller de Belœil
Monsieur Louis Hébert, conseiller de Saint-Jean-Baptiste

Était également présent :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.I.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 juin 2025
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Prévisions budgétaires pour l'année 2026
7. Triennal 2026-2028
8. Prix de l'eau pour l'année 2026
9. Services professionnels en ingénierie pour la réalisation de travaux d'installation d'une conduite maitresse d'eau potable sur la route 116 à McMasterville — octroi de contrat
10. Consommation d'eau pour les mois de juin, juillet et août 2025
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance

Formules Municipales No 4614-SPÉCIAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

INITIALES DU SEC.-TRÉS.

No de résolution ou annotation

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le président, ayant constaté à 19 heures 57 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

25-09-029 **POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

11.1 Demande de vigilance — Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

ADOPTÉE

25-09-030 **POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 17 JUIN 2025**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 17 juin 2025 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

25-031	10-06-25	Courriel de MONSIEUR MARTIN CARRIER, conseiller en prévention des sinistres, FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (FQM), nous transmettant son rapport de la visite préventive de nos installations dans lequel il y a quelques correctifs ou recommandations.
25-032	18-06-25	Avis de fermeture du dossier de sinistre de MADAME JESSICA NAULT IMBEAULT, experte en sinistre, FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, pour la réclamation faisant suite à l'incendie du camion-grue le 6 mars 2025 d'une somme de 36 745,62 $ après franchise
25-033	20-06-25	Avis de recalcul du taux personnalisé 2022, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,48 $ au lieu de 1,49 $.
25-034	20-06-25	Avis de recalcul du taux personnalisé 2025, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,03 $ au lieu de 1,06 $.
25-035	20-06-25	Avis de recalcul du taux personnalisé 2024, Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, établissant le nouveau taux à 1,06 $ au lieu de 1,08 $.
25-036	20-06-25	Lettre de la Direction de la cotisation des employeurs, CNESST, nous informant que le nouveau taux de versement périodique 2025 de la prime d'assurance relative à la santé et à la sécurité du travail s'établit maintenant à 1,07 $.
25-037	26-06-25	Avis de cotisation, CNESST, nous annonçant un remboursement de 354,68 $ faisant suite aux modifications des taux pour 2022, 2024 et 2025.
25-038	14-07-25	Courriel de MADAME JOSÉE RUFER, adjointe administrative du service du génie, VILLE DE SAINT-BASILE-LE-GRAND, nous transmettant la résolution numéro 2025-07-273 autorisant le raccordement conditionnel du projet d'implantation Northvolt aux réseaux municipaux d'eau potable et d'eaux usées de la ville de Saint-Basile-le-Grand.

25-039	25-08-25	Constat d'infraction émis par SOPHIE LESSARD, procureur, CNESST, faisant suite au rapport d'intervention du 12 mai 2025 (correspondance 25-030) en lien avec un travailleur non protégé contre les risques de chute au chantier du 205 rue Côté, pour lequel la peine réclamée dépasse la peine minimale.
25-040	25-08-25	Constat d'infraction émis par SOPHIE LESSARD, procureur, CNESST, faisant suite au rapport d'intervention du 12 mai 2025 (correspondance 25-030) pour avis d'ouverture de chantier (205 rue Côté) n'a pas été transmis par écrit au moins dix jours avant le début des activités sur le chantier et dont la peine réclamée est la peine minimale prévue pour cette infraction.
25-041	28-08-25	Courriel de MONSIEUR JACQUES DEMERS, président, FONDS D'ASSURANCE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC, nous avisant de prévoir une hausse de primes de l'ordre de 4 à 6 % (hausse qui inclut l'indexation des garanties).

25-09-031 **POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 25-05, du chèque numéro 20917 au chèque numéro 20949 du déboursé numéro 202500438 au déboursé numéro 202500645 pour un montant total de 1 138 749,55 $, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

25-09-032 **POINT 6. PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires pour l'année 2026 ont été préparées par le secrétaire-trésorier et le directeur technique;

ATTENDU QUE les prévisions budgétaires ont été soumises aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin
APPUYÉ PAR Madame Marilyn Nadeau

ET RÉSOLU D'adopter les prévisions budgétaires pour l'année 2026 prévoyant des dépenses d'exploitation de 4 712 100 $, des dépenses d'immobilisations de 1 829 500 $, pour des dépenses totales de 6 541 600 $ et une consommation totale estimée de 11 063 000 mètres cubes.

ADOPTÉE

25-09-033 **POINT 7. TRIENNAL 2026-2028**

ATTENDU QUE la Régie doit adopter une résolution concernant le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois prochaines années financières;

ATTENDU QUE le programme des immobilisations 2026-2028 a été soumis aux membres du Conseil qui s'en déclarent satisfaits

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

Formules Municipales No 4614-SPÉCIAL

ET RÉSOLU D'adopter le programme des immobilisations 2026-2028 prévoyant des dépenses d'immobilisations pour l'an 2026 de 5 710 000 $, et de 3 116 000 $ pour 2027 et de 100 000 $ pour 2028.

ADOPTÉE

25-09-034 **POINT 8. PRIX DE L'EAU POUR L'ANNÉE 2026**

ATTENDU QU'en vertu de l'entente intermunicipale, signée en avril 2017 et approuvée par le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine est une cliente de la Régie relativement à la production de l'eau par la Centrale de traitement de l'eau;

ATTENDU QUE, conformément à ladite entente, il y a lieu de fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité cliente;

ATTENDU QUE le prix de l'eau consommée a été fixé à 0,721 $ par mètres cubes, à partir du 1er janvier 2025 par la résolution numéro 24-09-036;

ATTENDU QU'il est convenu que ce prix soit révisé annuellement pour refléter la variation des coûts de production d'eau potable;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur Émile Malo Bonin

ET RÉSOLU DE fixer le prix de l'eau consommée par la municipalité de la Paroisse de Sainte-Marie-Madeleine à 0,728 $ par mètre cube, à compter du 1er janvier 2026.

QUE ce prix soit révisé annuellement par la suite au moment de l'adoption des prévisions budgétaires.

ADOPTÉE

25-09-035 **POINT 9. SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX D'INSTALLATION D'UNE CONDUITE MAITRESSE D'EAU POTABLE SUR LA ROUTE 116 À MCMASTERVILLE – OCTROI DE CONTRAT**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Martin Leprohon
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU

QUE ce conseil approuve l'offre de services professionnels en ingénierie d'Avizo Expert-Conseil inc., d'une somme de 285 367,95 $ incluant les taxes, pour la réalisation des plans et devis préliminaires et définitifs pour l'installation d'une conduite maitresse d'eau potable sur la route 116 à McMasterville dans le cadre du contrat 2025-01 laquelle a obtenu le meilleur pointage relativement audit contrat;

QUE l'approbation de l'offre de services est conditionnelle à l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation concernant l'entente intermunicipale révisée 2024-09;

QUE les fonds soient prélevés à même les surplus.

ADOPTÉE

POINT 10. CONSOMMATION D'EAU POUR LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2025

Les tableaux de la consommation d'eau par municipalité pour les mois de juin, juillet et août 2025 sont joints au présent point.

POINT 11. DIVERS

25-09-036 **11.1 DEMANDE DE VIGILANCE — MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES, DE LA FAUNE ET DES PARCS (MELCCFP)**

CONSIDÉRANT QUE la Régie Intermunicipale de l'Eau de la Vallée du Richelieu (RIEVR) est un organisme municipal de service public qui produit et distribue de l'eau potable pour ses membres et sa cliente en Montérégie;

CONSIDÉRANT QU'en 2024, la Régie a traité et distribué de l'eau potable à une population de 87 472 personnes et que sa prise d'eau est située à 70 mètres à partir de la rive est du Richelieu, vis-à-vis le site de l'entreprise « Batteries Northvolt Nord-Amérique Inc. » (Northvolt);

CONSIDÉRANT QUE la rivière Richelieu a un débit moyen de 330 m^3/seconde et que l'usine de traitement des eaux en capte en moyenne 0,4 m^3/seconde;

CONSIDÉRANT l'importance de préserver la qualité de la rivière Richelieu, la source d'eau potable de nos municipalités, car il s'agit d'une ressource essentielle pour nos communautés et pour l'écosystème régional;

CONSIDÉRANT la motion adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale le 10 avril 2024, dans laquelle les parlementaires s'engagent à protéger la biodiversité de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la municipalité régionale de comté (MRC) de la Vallée-du-Richelieu de la déclaration d'engagement pour la protection et la pérennité de la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens des villes membres et de la municipalité cliente de la RIEVR expriment des préoccupations au sujet de potentiels rejets provenant du site de l'entreprise Northvolt dans la rivière Richelieu;

CONSIDÉRANT QUE des dépassements de normes ont été constatés en juillet et en août 2024, ainsi qu'aux mois de novembre et décembre 2024, pour les rejets provenant du site en question.

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Environnement a imposé une amende de 10 000 $ en juin 2025 à l'entreprise Northvolt à la suite de rejets d'eaux de ruissellement ayant une concentration en aluminium et en chrome au-delà de la norme prévue dans l'autorisation délivrée.

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la RIEVR souhaite supporter proactivement l'administration de la Régie;

CONSIDÉRANT l'arrêt des activités de l'entreprise Northvolt;

CONSIDÉRANT la compétence du ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) et la responsabilité du gouvernement du Québec à l'égard de la gestion environnementale de ce site;

CONSIDÉRANT QUE les risques environnementaux demeurent présents, malgré l'arrêt des travaux sur le site, en raison de l'historique industriel du terrain;

CONSIDÉRANT QUE la vigilance du MELCCFP est essentielle pour garantir la conformité environnementale continue du site, rassurer la population et prévenir toute problématique pouvant découler d'un relâchement de la supervision;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

QUE le préambule fasse partie de la présente résolution comme si récité au long;

QUE le conseil d'administration de la RIEVR demande au MELCCFP de maintenir une surveillance environnementale soutenue du terrain industriel situé sur le territoire des villes de McMasterville et de Saint-Basile-le-Grand, et ce, malgré l'arrêt actuel des activités sur le site;

QUE cette demande vise à s'assurer de la conformité continue du site aux lois et règlements en matière d'environnement, ainsi qu'à protéger la santé, la sécurité et la qualité de vie de la population;

Formules Municipales No 4614-SPÉCIAL

QUE le conseil d'administration demande au MELCCFP d'informer la population des mesures mises en place pour éviter que d'autres rejets dépassant les normes en vigueur surviennent;

QUE le conseil d'administration demande au MELCCFP de produire de la documentation publique et vulgarisée qui démontre que le cadre règlementaire en vigueur minimise efficacement les risques posés par le terrain de l'entreprise Northvolt sur la qualité de l'eau de la rivière Richelieu et sur la qualité de l'eau captée par la RIEVR;

QUE le conseil d'administration demande au MELCCFP d'analyser fréquemment les rejets d'eau provenant du terrain de l'entreprise Northvolt et de publier régulièrement les résultats recueillis;

QU'une copie de cette résolution soit transmise au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, aux villes membres et cliente de la RIEVR, au député provincial de Chambly, Jean-François Roberge, au député provincial de Borduas, Simon Jolin-Barrette, au ministre de l'Environnement, Benoît Charrette et à la ministre de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie, Christine Fréchette.

ADOPTÉE

POINT 12. INTERVENTIONS DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

25-09-037 **POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Marilyn Nadeau
APPUYÉ PAR Monsieur Sylvain Casavant

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 20 heures 3 minutes.

Jacques Drouin, ing.	Robert Pelletier
secrétaire-trésorier	président